

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 03 MARS 2025 – 19H

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Quorum : 24

Étaient présents : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU (excepté les délibérations n°DEL20250303_08, n°DEL20250303_12 et n°DEL20250303_16) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN (excepté la délibération n°DEL20250303_19) – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent : Christian PICHAUD

Étaient absents excusés : Antoine CHÉREAU (délibérations n°DEL20250303_08, n°DEL20250303_12 et n°DEL20250303_16) – Jean-Martial HAEFFELIN (délibération n°DEL20250303_19)

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------|---|
| ☒ DEL20240303_01 | Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération |
| ☒ DEL20240303_02 | Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire |
| ☒ DEL20240303_03 | Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales |
| ☒ DEL20240303_04 | Modification de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) |
| ☒ DEL20240303_05 | Définition du lieu des prochaines séances du Conseil d'agglomération |
| ☒ DEL20240303_06 | Dotation de Solidarité Communautaire 2025 |
| ☒ DEL20240303_07 | Produit de la taxe GEMAPI 2025 |
| ☒ DEL20240303_08 | Convention d'adhésion à Gigalis |
| ☒ DEL20240303_09 | Modification du tableau des effectifs |
| ☒ DEL20240303_10 | Renforcement de l'accompagnement à la transition environnementale au sein de Mon Espace Entreprises pour toutes les entreprises et adhésion à l'association ORACE |
| ☒ DEL20240303_11 | Projet Territorial Alimentaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération |
| ☒ DEL20240303_12 | Soutien au projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE Loire Océan |
| ☒ DEL20240303_13 | Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités - Rocheservière |
| ☒ DEL20240303_14 | Convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière pour les travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités – Rocheservière |
| ☒ DEL20240303_15 | Evolution des aides BAFA |
| ☒ DEL20240303_16 | Avenant n°4 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale » |
| ☒ DEL20240303_17 | Approbation de la modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière |
| ☒ DEL20240303_18 | Approbation de la modification n°5 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu |
| ☒ DEL20240303_19 | Avenant au marché d'exploitation des hauts de quais des déchèteries et de gestion de la Valorétrie |
| ☒ DEL20240303_20 | Groupement de commandes pour le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération |
| ☒ DEL20240303_21 | Groupement de commandes pour la réalisation de futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie |
| ☒ DEL20240303_22 | Assainissement collectif – Contrôle des installations |

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Robert BRAUD en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 9 décembre 2024 rédigé par Madame Myriam BOURASSEAU est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, et sur demande de Monsieur le Président reporte le point relatif aux avenants des marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération au Conseil de mai.

PRESENTATION

Antoine CHEREAU « Mes chers collègues, nous voilà réunis pour le dernier conseil, hors les murs, avant de nous retrouver la prochaine fois dans l'hôtel d'agglo.

C'est l'occasion, je ne sais pas si c'était un symbole, mais cela tombe bien, de nous réunir dans la nouvelle commune de Cugand-la-Bernardière.

Je voudrais saluer Monsieur le Maire de Cugand-la-Bernardière, et Madame la Maire déléguée de Cugand pour leur accueil et je passe tout de suite la parole à Monsieur Durand. »

Claude DURAND « Merci Président, merci chers collègues Maires, chers élus de notre Communauté d'agglomération.

Bien sûr, c'est un grand plaisir de vous recevoir aujourd'hui à Cugand-la-Bernardière, pour cette séance décentralisée du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu.

Pour cet accueil, je m'exprime au nom des 42 élus de notre commune-nouvelle, et celui de Cécile Barreau, Maire de la commune déléguée de Cugand. Merci Madame le Maire de nous accueillir dans cette magnifique salle de l'Espace Culturel du Doué.

Je note, Monsieur le Président, que nous terminons ce soir, vous y avez fait référence, le tour des communes de Terres de Montaigu, pour la tenue de nos Conseils et que la prochaine fois, nous allons pouvoir enfin réintégrer les locaux du siège de notre collectivité. Bien évidemment, je pense que vous le direz, vous avez gardé le meilleur pour la fin dans la programmation de ce voyage au cœur de notre territoire. Cette tournée dans nos communes montre bien l'intérêt que l'agglomération porte à ses habitants en allant au-devant d'eux et nous permet de mieux nous imprégner de nos cultures locales.

Alors me direz-vous, Cugand-la-Bernardière ?

Cugand-la-Bernardière c'est une évidence. Vous avez d'ailleurs été nombreux, au sein de cette assemblée, avec votre regard extérieur, à réagir ainsi à l'annonce du projet porté par Cécile et moi, ainsi que nos deux conseils municipaux.

Une évidence, oui, au regard d'éléments objectifs : la forte proximité géographique, l'histoire incarnée par deux symboles : la gare Cugand-la-Bernardière et le centre de secours ; des services communs : l'école publique, la maison Saint-Gabriel, la maison de santé. Des liens tout simplement que nos habitants ont su tisser au fil des ans, notamment au travers des associations. C'est tout simplement, je dirais, la réalité de cette vie locale de proximité.

Une évidence, oui, encore plus aujourd'hui, on le sait tous, compte-tenu du contexte national, des défis qui se présentent à nous, et les menaces qui fragilisent nos grands équilibres.

Une évidence, oui, encore fallait-il avoir le courage d'engager la démarche, ma chère Cécile. C'est ce que nous avons osé, Cécile et moi, avec nos équipes, je dirai, peut-être en profitant d'un alignement des planètes. La réalité, c'est aussi que le mariage de Cugand-la-Bernardière est une histoire d'amour. Et oui, une histoire d'amour envers nos habitants. L'habitant qui est bien sûr au centre de nos politiques publiques.

Alors cette fusion s'appuie sur trois valeurs fortes que nous avons exprimées à différentes reprises.

C'est bien sûr, la proximité en créant deux communes déléguées qui continuent à accueillir des habitants pour leur démarche quotidienne dans le droit fil du schéma d'accès des services au public de Terres de Montaigu, chère Cécile, et qui stipule que la première porte d'entrée d'un habitant du territoire c'est le guichet de sa mairie de proximité.

La solidarité par la mise en commun de nos moyens, de nos ressources au service d'un bon équilibre dans le développement des services et des équipements de proximité et la mise en œuvre, ensemble, d'éléments plus structurants, utiles à notre bassin de vie rapproché.

On parle souvent d'identité. Le respect c'est symboliquement le nom de la commune Cugand-la-Bernardière. Cette fusion incarne bien l'esprit de coopération et d'engagement qui anime notre territoire au sein de Terres de Montaigu. Ce rapprochement qui vise à renforcer nos services, à mieux répondre aux attentes de nos habitants, s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par notre Communauté d'agglomération, Monsieur le Président, unir nos forces pour construire un avenir commun plus solidaire, attractif et innovant.

Pour Cugand-la-Bernardière, c'était le bon moment. Celui d'ailleurs où Terres de Montaigu venait de finaliser son projet d'agglomération et de consolider la répartition des compétences entre ses membres.

Terres de Montaigu, pour moi, c'est un territoire d'opportunités où chaque commune, tout en conservant son identité, contribue à un projet collectif ambitieux.

Nous sommes convaincus, je pense qu'il n'y a pas que nous, que la collaboration entre nos communes est un levier essentiel pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient bien sûrs économiques, environnementaux ou sociaux.

Et c'est peut-être le moment de rappeler, que Terres de Montaigu a renforcé nos liens en créant ce trait d'union qu'est devenue la piste cyclable entre nos deux bourgs, le premier maillon d'un programme d'envergure, mon cher Florent.

Enfin pour conclure sur ce chapitre, je voudrai dire qu'entre Cécile et moi, c'est aussi une histoire de confiance, confiance entre nous, clé de la réussite, confiance dans ce projet que nous avons l'ambition de porter à deux, je le dis, dans la durée.

Pour terminer mon propos d'introduction, je souhaite partager avec vous quelques points d'ancrage sur Cugand-la-Bernardière.

Cugand-la-Bernardière c'est officiellement 5 686 habitants, en tous cas c'est le Préfet qui nous l'a écrit. Cela en fait la 2^{ème} commune de Terres de Montaigu et la 20^{ème} ville de Vendée. C'est quelque chose que nous avons découvert. Nous sommes passés devant Pouzauges, figurez-vous.

Un territoire bien sûr, à l'image de Terres de Montaigu, jeune et dynamique, avec trois écoles qui accueillent environ 600 élèves, des offres de proximité sur deux sites dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, et cela bien sûr en lien avec Terres de Montaigu ; une offre culturelle attractive avec la saison, héritage positif, et il y en a beaucoup, de Cugand, et nos deux médiathèques animées depuis déjà quelques années par des professionnels et des bénévoles, une première sur le territoire en dehors de la médiathèque centrale si je puis dire ; des équipements complémentaires pour les habitants et les associations dans le domaine sportif, loisir et culturel.

Un service public de proximité autour de nos deux mairies, je l'ai dit, avec nos 50 agents.

Un tissu économique étoffé avec 350 entreprises industrielles, artisanales, commerciales, ces cinq zones d'activités. Tout cela n'est pas sans nous rappeler le passé industriel de Cugand qui fut, il y a un peu plus d'un siècle, la première ville industrielle de Vendée.

Une offre mobilité qui s'étoffe autour de la gare et des aménagements récents et à venir pour les piétons et les vélos.

Cette commune est remplie de plein de trésors cachés ou méconnus. Je vous le dis de façon que cela puisse vous donner l'envie de nous rendre visite à nouveau.

Je vous remercie pour votre présence, votre engagement au service de notre belle communauté. Je vous souhaite bien sûr à tous et à toutes, une excellente séance de travail.

Je le dis, Terres de Montaigu c'est vraiment un territoire intéressant.

Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre dans ce sens-là.

Je vous remercie. »

Antoine CHEREAU *« Merci beaucoup Monsieur le Maire et merci Madame la Maire déléguée, puisque nous avons bien compris que Claude parlait en son nom aussi, pour cette présentation comme d'habitude avec du sens, du sens direct et du sens caché.*

Je voudrais avant de passer dans la traditionnelle présentation de l'action de l'agglo dans la commune-nouvelle, comme nous le faisons à chaque fois que nous allons, comme tu l'as dit Claude, au-devant de la commune, saluer les conseillers municipaux de la commune-nouvelle qui sont présents, et en profiter pour vous remercier. Evidemment d'abord remercier Claude et Cécile et l'ensemble des équipes, pour la démarche que vous avez entreprise, démarche de raison et de cœur, comme l'a si bien dit à mots couverts Claude.

De raison parce qu'il y avait plein d'évidence pour porter ce projet à deux, La Bernardière et Cugand.

Mais aussi de cœur puisqu'il n'y a pas de projet sans histoire d'homme et de femme, pardon Claude, au-delà des petits exercices que tu as faits, pour ne pas dire les mots que nous attendions, en réalité, nous savons bien que cela correspond à une réalité, qui est l'engagement personnel de chacun de vous deux, avec vos équipes, pour l'intérêt des habitants.

Je vous dis merci, parce que de la même manière que j'ai pu l'évoquer il y a quelques jours à Montréverd, et que nous savons tous ici, une des raisons du succès collectif que nous avons et que nous pourrions avoir, c'est le fait d'avoir une homogénéité dans nos organisations.

La réalité de la création de Cugand-la-Bernardière, comme cela l'a été pour les communes de Montréverd et Montaigu-Vendée, et comme nous le faisons en organisant la fusion de nos deux anciennes Communautés de Communes et des deux Syndicats Mixtes, c'est bien une logique de structuration mais dans l'intérêt des habitants, avec la même démarche et déclaration d'amour qu'expliquait Claude, à l'instant.

Si je souhaite vous remercier, c'est que nous serons à la hauteur des attentes de nos habitants notamment en matière de proximité en réussissant deux choses. La première : faire en sorte d'avoir un échelon opérationnel de proximité. Si nous avons comme beaucoup de territoire, des petites communes de 100, 200, 300, 400, 1 000 habitants au milieu de plus grandes communes à plus de 20 000, nous aurions beaucoup plus de mal et nous serions très tentés de transférer à l'agglomération des compétences qui ne peuvent pas être portées par des communes trop petites. Inversement si nous n'avions pas le travail collectif en confiance que nous nous efforçons de faire notamment avec le Bureau d'agglomération chaque jour, nous ne serions pas en mesure d'apporter un haut niveau de qualité des services que nous souhaitons rendre à la population. Ce sont les deux à la fois.

Donc merci de nous permettre de structurer et de renforcer l'action publique au service de nos habitants. »

Antoine Chéreau commente la présentation sur la commune de Cugand-la-Bernardière, du point de vue de la Communauté d'agglomération.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU « Je l'ai dit évidemment tout à l'heure, nous sommes heureux d'être ici à Cugand-la-Bernardière. Je l'ai dit aussi, ce n'est pas seulement un symbole, je ne peux pas dire comme l'a espéré Claude, qu'on finisse par les meilleurs, puisque nous étions les meilleurs partout, mais nous sommes quand même particulièrement heureux d'être là, à l'occasion des débuts de la commune-nouvelle.

Je voudrais partager d'abord le fait que notre projet collectif est toujours historiquement, si j'ose dire, dans notre ADN, de se débrouiller tout seul, avant d'aller chercher des soutiens ailleurs. C'est bien la valeur de notre projet qui est la marque d'amour que nous devons à nos habitants.

Je le dis, au moment où il y a eu des débats sur le vote de notre budget. Nous nous sommes posés la question de savoir s'il fallait attendre ou non le budget de l'État, si nous pouvions commencer seuls. Cela saute aux yeux que nous avons bien fait d'y aller parce que même si le budget de l'État a été voté, même si le projet de loi de sécurité sociale l'a été, les inconnues restent immenses. Par exemple nous attendons le déblocage des crédits pour notre centre de santé. Vous le savez, ils sont aujourd'hui prévus au PLFS [Projet de loi de financement de la sécurité sociale] mais pas encore versés. Nous avons encore beaucoup d'imprécisions et d'inquiétudes sur la manière dont nous allons être mangés en matière de solidarité, en matière de participation au déficit de l'Etat. Nous avons bien fait d'avancer et surtout parce que cela nous permet d'avancer sur les projets qui sont devant nous. Moi je suis heureux, qu'au Conseil qui suit celui du vote du budget, nous puissions évoquer un certain nombre de sujets possibles grâce au vote de notre budget, j'y reviendrai dans un instant.

On voit bien aussi que le climat national et international est anxiogène. Nous avons une mission d'envoyer des signaux positifs à notre population. Cela ne peut pas être qu'anxiogène.

Nous avons à la fois besoin de continuer les événements festifs, notamment celui qui arrive bientôt, la 35^{ème} édition du Printemps du Livre. Elle aura comme à son habitude, la mission d'amener beaucoup de lecteurs à la rencontre d'écrivains. C'est aussi l'occasion de le faire sérieusement. Dans les raisons qu'il y a de le faire sérieusement, c'est justement de rappeler que l'écriture, la littérature, c'est d'abord le lieu de la liberté. Je voudrais vous dire, avec Anthony [Bonnet, Vice-président en charge de la commission Culture et Tourisme], que nous avons pris, à cette occasion, la décision d'inviter Boualem Sansal, à notre Printemps du Livre. Vous le savez, cet écrivain algérien, est aujourd'hui arbitrairement enfermé dans des prisons algériennes. J'espère évidemment qu'il pourra y répondre. Mais l'objectif est symbolique : pouvoir apporter notre soutien à Boualem Sansal. J'ai écrit tout récemment aux éditions Gallimard pour l'inviter, travailler avec les éditions et faire en sorte que nous puissions ensemble organiser, pendant Le Printemps du Livre, un temps de soutien et de regard spécifique sur le message que porte Boualem Sansal en général. Vous le savez, c'est une œuvre reconnue dès qu'il a commencé à écrire, notamment sur les questions de libertés religieuses, de soutien à recherche de la connaissance, à l'esprit critique. C'est aussi une manière de dire que l'on n'emprisonne pas quelqu'un au motif de ses opinions. Quand ces opinions sont justement la liberté, il nous faut le soutenir. Anthony nous parlera tout à l'heure de la manifestation en elle-même, mais je voulais commencer ce propos par vous l'annoncer. Je suis fier qu'on le fasse. Les éditions Gallimard sont aussi très heureuses. Je voudrais aussi souligner que le président Bernard Minier, est très heureux aussi que nous en profitions pour porter ce message.

Parmi les sujets présentés aujourd'hui, je voudrais en citer trois importants.

Le premier est un point sur Orace, association régionale qui accompagne les entreprises sur des sujets « carbone » et « énergie ». On vous proposera d'adhérer à cette association. Mais au-delà de cela, c'est vraiment la poursuite de notre action. J'ai souvent eu l'occasion de le dire, Eric aussi [Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation], que nous ne ferons pas de transition énergétique contre les entreprises, mais avec elles. Les entreprises, elles-mêmes, ont déjà souvent montré leur capacité à innover et à aller, de façon très ambitieuse, sur certains projets. Je rappelle brièvement les très gros programmes photovoltaïques que nous avons sur des toits d'entreprises comme FM Logistique, Sodebo, et bien d'autres prévus. On voit aussi dans les discussions, que la manière de les accompagner sur des projets qu'elles pourraient porter elles-mêmes, est nécessaire et attendue de leur part, notamment dans les questions de circuit court. Autrement dit, des entreprises se tournent vers nous, pour pouvoir être accompagnées sur la transition énergétique. C'est notre mission. Nous avons déjà, au fil du temps, innové dans notre soutien aux entreprises. Par exemple avec Éric, nous avons pu ouvrir un club RH, une véritable innovation de pouvoir réunir autour et avec nous, des directeurs des ressources humaines pour regarder ensemble quels étaient les freins à lever pour les recrutements. L'idée est donc de lancer un réseau « Mon Réseau Transition Environnementale », de la même manière qu'avec les directeurs des ressources humaines, avec des dirigeants ou responsables QSE des entreprises du territoire, et dans ce cadre, une adhésion à l'association régionale Orace et des actions prioritaires. D'abord sur une plus grande qualité technique d'accompagnement, il y a plein de sujets : autoconsommation collective, par exemple, redistribution des productions d'énergie. Voilà beaucoup de sujets parfois extrêmement techniques qui nécessitent que l'on puisse aussi guider et accompagner, avec les syndicats d'énergie et d'électricité, les entreprises dans leur meilleure prise en charge de l'environnement pour répondre à leurs besoins. C'est ainsi que nous aurons le 30 avril, l'organisation de rencontres thématiques avec les entreprises sur ce point « Carbone / Décarbonation : la gestion et l'optimisation des coûts liés à l'énergie ». C'est un point important que je souligne, Eric y reviendra.

Deuxième sujet très important qui nous sera présenté par Jean-Michel Brégeon [Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation], la présentation de notre PAT. Fin d'une période de travail intense avec de très nombreux partenaires, Jean-Michel nous le redira tout à l'heure, qui a pour objectif dans un territoire où nous sommes fiers de notre agriculture et où nous disons qu'elle est fondatrice de nos paysages et de notre manière de vivre, de pouvoir accompagner cette agriculture. Nous sommes un territoire rural même si nous sommes un territoire de plus en plus structuré. De nombreuses choses ont été faites, des stratégies foncières, notamment de nombreuses initiatives prises par les collectivités, pour lutter contre l'étalement urbain, des actions sur la qualité de l'eau et contre le gaspillage. Mais il faut aller plus loin, c'est la question des circuits courts, regarder en face les enjeux générationnels qui se posent devant nous. C'est réfléchir et être plus efficace, sans idéologie, et de façon vraiment partagée sur la manière dont nous pouvons faire mieux et soutenir tout en expliquant à nos populations, en les accompagnant dans l'intérêt d'une consommation locale. 18 actions concrètes. C'est la fin d'un travail et le début d'un autre, la mise en œuvre. J'en suis très fier et je remercie particulièrement Jean-Michel. Je n'oublie pas de remercier les équipes qui ont travaillé avec lui, notamment Emmanuelle Albert [Chargée de mission agriculture et alimentation territoriale] que je remercie tout particulièrement pour cette action importante. Très rapidement, puisqu'ils vont être redit, 3 axes importants : le premier, accompagner l'économie agricole pour relever les défis environnementaux et générationnels ; le deuxième axe, structurer des filières de proximité au service des acteurs locaux ; troisième axe, sensibiliser les habitants aux vertus d'une alimentation locale et saine.

Troisième chantier, que je voudrais évoquer, c'est aussi une fierté pour moi et je voudrais en remercier à double titre, Bernard [Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport], la présentation de l'avant-projet définitif de la salle de sports de Rocheservière, avec un chantier important devant nous, la réhabilitation totale de la salle et son extension avec une salle multi-activités. Pour moi c'était une nécessité pour mille raisons que l'on va évoquer et que Bernard rappellera, liée à la présence des élèves, à l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement sportif, comme nous l'avons fait à Maxime Bossis et à Léonard de Vinci, l'amélioration des conditions de pratique sportive. Mais c'est aussi une fierté pour moi parce que c'est une question d'égalité pour nos jeunes. Nos deux Communautés avaient eu des histoires différentes, il ne s'agit absolument pas de les juger, nous avons eu des priorités dans le temps qui ont été différentes. Par conséquent, il se trouve que nous avons des habitants qui n'ont pas le même niveau de service selon la commune où ils se trouvent. Cela me paraissait, cela nous paraissait, particulièrement important de faire en sorte qu'un jeune qui fréquente le collège Saint-Sauveur à Rocheservière, ait le même niveau de prestations que celui qui fréquente les complexes Maxime Bossis ou Léonard de Vinci. Il ne s'agit pas de faire aussi grand, naturellement, il faut que ce soit adapté au nombre de collégiens, mais en tout cas c'est une très bonne chose. Je remercie Bernard, parce que nous avons réussi de façon intelligente, je crois. Bernard qui à la fois porte les actions de sport et jeunesse mais aussi au titre de la mairie de Rocheservière, une des salles étant communale. Il fallait faire du gagnant-gagnant si j'ose dire, et faire en sorte d'accompagner un projet réellement cohérent et qui améliore la globalité de l'offre. Nous avons pour cela un projet conjoint et donc une participation financière particulièrement importante, c'est un projet au total de 3 millions d'euros avec une participation de la commune en deux parties, on y reviendra tout à l'heure, qui se porte à 590 000 €. Je me réjouis de cela.

Voilà pour le programme de notre réunion. Je vous propose que nous commençons l'examen des points. »

AFFAIRES JURIDIQUES

DEL20250303_01 – Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière au 1^{er} janvier 2025. A ce titre, il convient d'actualiser les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et de mettre à jour quelques compétences supplémentaires en fonction des décisions prises antérieurement, à savoir :

- Tourisme : Le soutien financier aux organismes gestionnaires des itinéraires cyclables traversant le territoire communautaire (Vélidéale...) ;
- Education musicale : Coordination d'un réseau d'écoles et sections de musique du territoire labellisées « écoles de musique associées au conservatoire intercommunal de musique » ;
- Politique sociale : Actions en faveur de la permanence de soins ;
- Etude, création, aménagement et gestion de locaux : Gendarmerie nationale de Rocheservière et de La Bruffière ;
- Petite Enfance : réécriture de la compétence en adéquation avec la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,
- Gestion et valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire : Etudes et réalisation d'opérations de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique.

De plus, le Conseil Municipal de Montaigu-Vendée a décidé en décembre 2024, de dénommer la rue desservant l'entrée de l'Hôtel d'agglomération « Rue Henri Joyau ». A ce titre, il convient de revoir l'adresse du siège de Terres de Montaigu.

Monsieur le Président précise que les statuts seront soumis, après le Conseil d'agglomération, à l'approbation des Conseils municipaux dans les 3 mois puis un arrêté préfectoral arrêtera les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les actualisations des statuts apportées dans le cadre de la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière, l'adresse du siège de la Communauté d'agglomération au 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026, ainsi que les actualisations des compétences supplémentaires ; valide les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération tels que présentés en annexe de la délibération ; notifie la décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet ; demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts ; charge Monsieur le Président d'exécuter la délibération en tant que de besoin.

DEL20250303_02 – Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire

Pour faire suite au point précédent, Monsieur le Président propose de mettre à jour la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales soumet l'exercice de certaines compétences à la reconnaissance de leur intérêt communautaire et précise que l'intérêt communautaire permet de faire la distinction pour les compétences dont la loi prévoit un partage entre la communauté et ses communes membres entre ce qui relève de l'une ou des autres. La définition de l'intérêt communautaire se veut suffisamment précise pour traduire le projet intercommunal et les compétences que la communauté exerce effectivement.

Les définitions de l'intérêt communautaire sont compilées dans un document distinct des statuts appelé « Intérêt communautaire des compétences de la Communauté d'agglomération ». La mise à jour de l'intérêt communautaire relève de la seule délibération du Conseil d'agglomération, sans qu'il soit nécessaire que les communes membres en délibèrent également.

Cette mise à jour porte essentiellement sur :

- L'ajout d'actions portées par l'EPCI en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'ajout d'un parking en matière de création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement ;
- La mise à jour de l'action sociale d'intérêt communautaire confiée au CIAS Montaigu-Rocheservière ;
- Le retrait des compétences obligatoires et supplémentaires qui ne sont pas soumises à la définition de l'intérêt communautaire.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les actualisations apportées à l'intérêt communautaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération telles que définies dans le document présenté en annexe de la délibération et charge Monsieur le Président d'exécuter la délibération en tant que de besoin.

DEL20250303_03 – Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'agglomération, le 17 janvier 2022 a validé la création de 11 commissions thématiques intercommunales.

Il expose que pour faire suite à la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière et la mise en place de sa nouvelle gouvernance, il convient de pourvoir à la modification de la composition des commissions thématiques intercommunales en fonction de la proposition suivante :

Commissions intercommunales	Actuellement	Propositions
Finances et Moyens généraux	Adrien BARON Béatrice DOUILLARD	Adrien BARON , adjoint finances
Sécurité et Accès des services au public	Cécile BARREAU Claude DURAND	Cécile BARREAU , 1 ^{ère} adjointe
Economie, Formation et Innovation	Adrien BARON Béatrice DOUILLARD	Sylvie LORIOU , adjointe lecture publique et tourisme
Petite enfance	Magalie OIRY Sylvie LORIOU	Magalie OIRY , adjointe enfance et école

Environnement, Mobilité et Cycle de l'Eau	Frédéric LECOMTE Vincent GRIFFON	Vincent GRIFFON , adjoint environnement, voirie, espaces verts et bâtiments
Habitat, Urbanisme et Déchets	David EPIARD Claude DURAND Marc PUICHAUD	David EPIARD , conseiller délégué chantiers Marc PUICHAUD
Culture et Tourisme	Emmanuel GARREAU Sylvie LORIOU	Emmanuel GARREAU , adjoint culture et patrimoine Sylvie LORIOU , adjointe lecture publique et tourisme
Transport Scolaire	Jean-Emmanuel BOILEAU Béatrice DOUILLARD	Jean-Emmanuel BOILEAU , conseiller délégué transports
Jeunesse et Sport	Magalie OIRY Sylvie LORIOU	Béatrice DOUILLARD , adjointe sport, cadre de vie et jeunesse
Agriculture, Ruralité et Alimentation	Nadège LE PIOUFFLE Jean-Louis DOUILLARD	Nadège LE PIOUFFLE , conseillère déléguée solidarité
Santé, Affaires sociales et Grand âge	Claude DURAND Laurence GRONDIN Luc FIGUREAU	Claude DURAND , Maire Laurence GRONDIN , adjointe social, solidarité et CCAS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de voter à main levée.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER), modifie la composition des commissions thématiques intercommunales comme suit :

- Finances et Moyens généraux : Adrien BARON
- Sécurité et Accès des services au public : Cécile BARREAU
- Economie, Formation et Innovation : Sylvie LORIOU
- Petite enfance : Magalie OIRY
- Environnement, Mobilité et Cycle de l'Eau : Vincent GRIFFON
- Habitat, Urbanisme et Déchets : David EPIARD et Marc PUICHAUD
- Culture et Tourisme : Emmanuel GARREAU et Sylvie LORIOU
- Transport Scolaire : Jean-Emmanuel BOILEAU
- Jeunesse et Sport : Béatrice DOUILLARD
- Agriculture, Ruralité et Alimentation : Nadège LE PIOUFFLE
- Santé, Affaires sociales et Grand âge : Claude DURAND et Laurence GRONDIN

DEL20250303_04 – Modification de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Daniel Rousseau rappelle que pour faire suite à la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière au 1^{er} janvier 2025, il convient de modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit : 1 représentant pour la commune de Cugand-la-Bernardière.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, modifie la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

- 1 représentant pour les communes de La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand-la-Bernardière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers ;
- 2 représentants pour la commune de Montaigu-Vendée.

DEL20250303_05 – Définition du lieu des prochaines séances du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président rappelle que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 5 mai 2025 pourra se tenir en son siège puisque les travaux de réhabilitation et de construction de l'Hôtel d'agglomération seront terminés.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il propose à l'assemblée que les prochaines réunions du Conseil d'agglomération soient organisées en son siège, à savoir 1 rue Henri Joyau – Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que les prochaines séances du Conseil d'agglomération se dérouleront en son siège, 1 rue Henri Joyau – Montaigu - 85600 Montaigu-Vendée.

DEL20250303_06 – Dotation de Solidarité Communautaire 2025

Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que, pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2026 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

La Dotation de Solidarité Communautaire est un mécanisme de péréquation intercommunale destinée à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et peut être mise en place par les communautés d'agglomération.

La Dotation de Solidarité Communautaire est répartie librement par l'organe délibérant selon des critères imposés par la loi représentant au moins 35% de la répartition du montant total :

- Critère imposé par la loi :
 - o L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère libre :
 - o L'éloignement à la ville-centre, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'effort fiscal pondéré par la population de la commune, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'écart de l'épargne de gestion par habitant de la commune à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire, pesant pour 20% de la répartition.

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire se répartit comme suit pour 2025 :

- 417 675 € provenant de l'alimentation du fonds de solidarité des communes ;
- 350 576 € provenant de l'abondement complémentaire de Terres de Montaigu.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFLIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER), arrête le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 768 251 € pour l'année 2025, se répartissant comme suit :

- Commune de Cugand-la-Bernardière : 116 586 €
- Commune de La Boissière-de-Montaigu : 49 388 €
- Commune de La Bruffière : 51 319 €
- Commune de L'Herbergement : 61 962 €
- Commune de Montaigu-Vendée : 202 921 €
- Commune de Montréverd : 80 108 €
- Commune de Rocheservière : 68 593 €
- Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 71 956 €
- Commune de Treize-Septiers : 65 418 €.

DEL20250303_07 – Produit de la taxe GEMAPI 2025

Daniel Rousseau rappelle que Terres de Montaigu a instauré la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de 2023.

Le produit de la taxe GEMAPI est au plus égal au montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans l'année pour l'exercice de cette compétence. Ainsi le produit calculé sur la base des données éligibles 2025 s'élève à 215 948 € (+ 22 532 € par rapport à 2024)

- Cotisation 2025 EPTB Sèvre Nantaise : 99 406 € (- 5,2 k€ par rapport à 2024)
- Cotisation 2025 Grand Lieu Estuaire : 63 542 € (+ 24,7 k€ par rapport à 2024)
- Lutte contre les nuisibles : 53 000 € (subvention : 23 k€, prestation : 30 k€)

Ce produit est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 40 € par habitant.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à la somme de 215 948 € et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes formalités requises par la délibération.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20250303_08 – Convention d'adhésion à Gigalis

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu.

Damien Grasset donne la parole à Daniel Rousseau qui informe que sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire, Gigalis, Syndicat Mixte régional du numérique a été créé en 2000.

Cet aménageur numérique et opérateur public de services numériques, engagé dans la transformation digitale des territoires et des entités publiques de la région, a évolué vers un Groupe d'Intérêt Public au 1^{er} janvier 2025.

Regroupant une diversité d'acteurs publics, composé de collectivités locales, de départements, de la région ainsi que des établissements publics, il a pour missions d'élaborer et de coordonner une stratégie numérique pour la région, offrir un espace de collaboration et d'échanges pour les acteurs publics du numérique, développer des services et des infrastructures pour garantir une sécurité numérique souveraine.

Il propose également des services numériques, en optimisant les coûts grâce à une mutualisation des achats, via une centrale d'achats propre, dédiée aux services numériques et télécoms. Sur ce point, Gigalis passe en amont des marchés dans le respect de la commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout établissement membre de Gigalis d'acquérir des fournitures et des services proposés, puisque la mise en concurrence a été effectuée au préalable.

Terres de Montaigu souhaite y adhérer pour contribuer à la mise en place de la stratégie numérique de la région et accéder aux marchés proposés par leur centrale d'achat. Cette adhésion, gratuite, nécessite l'élaboration d'une convention, et permettra à la Communauté d'agglomération d'accéder à des prestations informatiques. Gigalis intervient en tant qu'acheteur et la Communauté d'agglomération en tant que bénéficiaire.

Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER), autorise l'adhésion de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis ; désigne Monsieur Daniel Rousseau, représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion au GIP Gigalis, y compris la convention d'adhésion.

Monsieur le Président revient en séance et reprend la présidence de l'assemblée.

DEL20250303_09 – Modification du tableau des effectifs

Daniel Rousseau informe qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction des Ressources Humaines	1 poste Rédacteur Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe Temps complet	01/05/2025	Adaptation du grade suite intégration
FILIERE POLICE				
Police Municipale Intercommunale	//	1 poste Brigadier-chef principal Temps complet	01/05/2025	Développement du service
	1 poste Brigadier-chef principal Temps complet	1 poste Gardien-Brigadier Temps complet	01/04/2025	Adaptation du grade suite recrutement

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER), supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget

ECONOMIE, FORMATION ET INNOVATION

DEL20250303_10 – Renforcement de l'accompagnement à la transition environnementale au sein de Mon Espace Entreprises pour toutes les entreprises et adhésion à l'association ORACE

Eric Hervouet informe que pour poursuivre l'axe 1 du plan d'actions Terres d'enAIRgie « allier économie et responsabilité environnementale », Mon Espace Entreprises renforce son accompagnement à la transition environnementale de toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

Plusieurs actions sont proposées :

1. Renforcement de l'accompagnement à la transition environnementale.

Pour permettre aux entreprises de développer sereinement leurs activités tout en assurant une maîtrise de leurs consommations et production d'énergie, il convient de les accompagner sur les sujets de la transition : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion durable des ressources et la préservation de la biodiversité. Ainsi les actions à mettre en place :

- Information et sensibilisation : fournir un premier niveau d'information sur les enjeux environnementaux et les solutions disponibles ;
- Mise en relation avec les partenaires : faciliter les contacts avec des partenaires et experts tels que l'ADEME, la Région, la Banque des Territoires, etc. ;
- Appui à la recherche de financements : aider les entreprises à identifier et obtenir des financements pour leurs projets de transition environnementale ;
- Lancement de Mon Réseau Transition environnementale.

2. Adhésion à l'association ORACE.

ORACE est une association régionale dédiée à la promotion de l'efficacité énergétique et à l'accompagnement des entreprises dans leur transition environnementale. Elle offre des services de conseil, des outils méthodologiques, et des opportunités de mise en réseau. Les bénéfices de l'adhésion :

- Accès à des ressources spécialisées : bénéficier de l'expertise et des outils développés par ORACE pour accompagner les entreprises locales ;
- Réseau de partenaires : intégrer un réseau d'acteurs engagés dans la transition environnementale et énergétique, favorisant les échanges et les collaborations ;
- Visibilité et reconnaissance : renforcer la visibilité de notre engagement environnemental et bénéficier de la reconnaissance associée à l'adhésion à une association de référence ;
- Organisation de temps de rencontres thématiques auprès des entreprises : un premier petit-déjeuner est prévu le 30 avril « Carbone / Décarbonation : la gestion et l'optimisation des coûts liés à l'énergie ».

L'adhésion à l'association ORACE s'élève à 1 100 € HT / an.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les actions proposées pour renforcer l'accompagnement à la transition environnementale des entreprises et l'adhésion à l'association ORACE pour un montant de 1 100 € HT par an ; autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la décision.

AGRICULTURE, RURALITE et ALIMENTATION

DEL20250303_11 – Projet Territorial Alimentaire de Terres de Montaigne

Jean-Michel Brégeon rappelle que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 donne le cadre général et une définition au PAT. Le PAT est un plan d'actions opérationnelles pour répondre à des problématiques locales : production agricole, transformation, distribution, accès à une alimentation de qualité pour tous. Il s'agit d'une implication volontaire des acteurs du territoire et une gouvernance partagée entre les collectivités territoriales, les agriculteurs et producteurs, les organismes, la société civile, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Jean-Michel Brégeon rappelle également que les activités agricoles et agroalimentaires sont une des composantes de l'identité de Terres de Montaigne. Elles contribuent au cadre de vie et au développement économique du territoire. Le développement et l'animation d'un PAT font partie des engagements pris dans le cadre du plan climat « Terres d'enAIRgie », action 4 de l'axe 1. C'est donc l'opportunité pour structurer, partager et rendre lisible une stratégie agricole et alimentaire dotée d'enjeux, objectifs et actions précis.

Un diagnostic du territoire sur l'agriculture et l'alimentation a été élaboré à la suite de :

- 60 entretiens exploratoires avec divers acteurs locaux concernés (élus et techniciens des collectivités, agriculteurs et porteurs de projets agricoles, organismes agricoles, entreprises agro-alimentaires, représentants de restaurations collectives, associations, institutionnels, territoires voisins, etc.) ;
- La mise à jour de l'observatoire agricole par la Chambre d'agriculture ;
- L'étude « Dynamique commerciale et potentiels de développement » menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- L'étude « Productions et consommations alimentaires du territoire de Terres de Montaigu » menée par Terralim.

Puis 5 ateliers de concertation ont été organisés, rassemblant environ 80 acteurs locaux :

- Atelier « Restauration collective » le 13 mars 2024 ;
- Ateliers « Comment favoriser la consommation de produits locaux ? » et « Comment accompagner le monde agricole face aux enjeux de transitions ? » le 26 juin 2024 ;
- Rencontres avec les industries agroalimentaires les 18 septembre et 3 décembre 2024 ;
- Atelier de restitution et de mobilisation le 12 décembre 2024.

Jean-Michel Brégeon donne les principaux chiffres de l'agriculture à Terres de Montaigu :

- 260 exploitations agricoles (baisse de 8% en 3 ans) ;
- 437 exploitants agricoles (baisse de 11% en 3 ans) ;
- L'âge moyen des exploitants agricoles est de 45 ans. 30% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans (15% en 2020-2021) et 16% ont moins de 40 ans (37% en 2020-2021) ;
- Une agriculture diversifiée avec une dominante de production en poly-élevage (30%), en viande (26%), en lait (21%) et céréales (8%) ; d'autres productions à la marge en développement (le maraîchage) ; une baisse du nombre des ateliers d'élevage (- 10% entre 2021 et 2024) et une augmentation des ateliers en céréales et maraîchage (+ 1,5% entre 2021 et 2024) ;
- 73% du territoire est couvert par des surfaces agricoles cultivées, soit 27 606 hectares (baisse de 4% depuis 2010) ;
- La surface agricole utile est en moyenne de 106 hectares (99 hectares en 2020) ;
- 20% des exploitations du territoire sont labellisées (17% à l'échelle de la Vendée et 14% à l'échelle de la France) ;
- 1/3 des exploitations agricoles ont une activité de diversification (atelier de transformation, production d'énergies, hébergements touristiques).

Concernant l'alimentation à Terres de Montaigu :

- 18 ateliers de transformation à la ferme sur 260 exploitations agricoles (9 végétaux et 9 animaux) ;
- 14 entreprises de l'industrie agroalimentaire ;
- 83% de la population bénéficie d'offres alimentaires de première nécessité (contre 66% à l'échelle du Département) ;
- 42 restaurants ;
- Présence d'au moins 1 commerce alimentaire dans chaque commune et commune déléguée ;
- 80 commerces alimentaires : 11 hyper et supermarchés, 58 commerces de bouche et 11 épiceries ;
- Parmi les 17% d'exploitations commercialisant en circuit court, une trentaine propose de la vente directe à la ferme aux particuliers via 25 points de vente ;
- 54 restaurants collectifs (cantines des établissements scolaires, EHPAD, CHD, établissements médico-sociaux, cantines d'entreprise) dont 30 avec une cuisine sur place ;
- 14 500 repas sont préparés par jour (les journées d'école) soit plus de 3,3 millions de repas par an ;

Une synthèse de l'ensemble des éléments collectés a été effectuée et croisée avec les différentes politiques publiques de la collectivité, notamment le Plan Climat « Terres d'enAIRgie » et le Plan Familles et Santé, permettant de formaliser une feuille de route 2025-2030 pour le PAT de Terres de Montaigu organisée autour de 4 axes, 9 objectifs et 18 fiches-actions :

Axes	Objectifs	Actions
Axe 1 : Accompagner l'économie agricole locale pour relever les défis environnementaux et générationnels	- Maintenir une agriculture productive et qualitative - S'adapter aux enjeux environnementaux pour préserver une tradition bocagère et de diversité des productions - Valoriser les métiers de l'agriculture	1. Animer la dynamique de transmission des exploitations agricoles 2. Mettre en place une stratégie foncière agricole 3. Organiser l'approvisionnement local de la filière bois 4. Accompagner le développement de l'agriculture durable 5. Étudier l'opportunité d'une filière plantes médicinales 6. Déployer des outils de communication positive 7. Susciter des vocations

Axe 2 : Structurer des filières de proximité au service des acteurs locaux	- Faire de la restauration collective un moteur de la consommation locale - Stimuler l'interconnaissance des acteurs agricoles et alimentaires - Faciliter une organisation fluide des acteurs de la transformation et de la distribution de proximité	8. Animer un réseau d'échanges dans la restauration collective 9. Étudier des solutions logistiques pour contribuer au développement des circuits courts 10. Favoriser les synergies entre producteurs locaux et commerces de proximité 11. Dynamiser les marchés
Axe 3 : Sensibiliser les habitants aux vertus d'une alimentation locale et saine	- Encourager le public scolaire à comprendre les pratiques agricoles et alimentaires - Informer le grand public sur l'impact de sa consommation alimentaire - Promouvoir une alimentation accessible à tous	12. Sensibiliser les familles aux enjeux d'alimentation-santé 13. Créer un parcours éducatif 14. Communiquer sur les animations pédagogiques 15. Créer un parcours « alimentation & santé » 16. Réaliser un état des lieux de l'aide alimentaire locale
Axe transversal : Animer et connecter entre eux les acteurs du monde agricole et alimentaire		17. Mobiliser les ressources humaines compétentes pour piloter et mettre en œuvre le plan d'actions 18. Mettre en place des instances de suivi et un schéma de gouvernance du PAT

Cette démarche s'inscrit dans la durée, elle est évolutive. Terres de Montaigu souhaite ainsi y travailler de façon transversale et partenariale en y jouant notamment un rôle d'animatrice territoriale pour mobiliser les acteurs locaux et s'inscrire dans les dynamiques départementale et régionale.

Débat :

Jean-Michel BREGEON « Avant de laisser la parole au Président, je voudrais vraiment remercier tous les agents car ce fut un travail long, très long mais très intéressant. L'ensemble des agents, Victoria [Thomas, DGA Pôle Développement et Attractivité] qui nous a aidé dernièrement, Emmanuelle [Albert, Chargée de mission agriculture et alimentation], qui a fortement participé, bien plus que cela même. Merci Emmanuelle pour tout le travail réalisé pendant ces quelques années. »

Antoine CHEREAU « Merci beaucoup Jean-Michel pour cette présentation complète. Moi aussi je voudrais redire mes remerciements à Jean-Michel, et tous ceux qui ont travaillé auprès de toi dans la commission. C'est un travail extrêmement collaboratif, de métiers très différents, d'horizons très différents. Je vous rappelle que c'était aussi un engagement que nous avons pris lors de la constitution de la Communauté d'agglomération, pour bien indiquer que Communauté d'agglomération ne signifiait pas, bien au contraire, un rejet de nos racines rurales sur ce territoire. A mon tour, je veux remercier à nouveau les équipes. Tu me permettras d'ajouter Sophie Robin qui a précédé Victoria, et Victoria, et bien sûr Emmanuelle, qui a été une cheville ouvrière efficace. Ce n'est pas fini. Comme vous l'avez vu, il y a les engagements, il y a l'ambition mais aussi maintenant toutes les actions concrètes, et c'est évidemment ça le sujet. En tout cas, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des demandes d'intervention ? Oui. Monsieur Piveteau. »

Hubert PIVETEAU « Oui, je souhaiterais réagir aux propos de Monsieur Brégeon. Ce soir, vous nous proposez d'approuver le PAT pour la période 2025-2030. Après les phases de diagnostic et de concertation, voici le temps de sa mise en œuvre.

Nous partageons l'ensemble des axes, des objectifs et des actions qui ont été retenus.

Par contre nous sommes sceptiques sur la méthode retenue pour obtenir des résultats crédibles.

Bon nombre d'actions devrait être enclenché simultanément pour que des résultats soient à la hauteur des ambitions affichées.

Pour notre groupe MVEA, deux priorités s'imposent.

La première : favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets de façon à enrayer l'hémorragie du nombre de paysans et aussi de limiter l'agrandissement sans fin des exploitations. Au même titre que l'activité industrielle et artisanale, notre collectivité pourrait, voire, devrait constituer des réserves foncières pour installer des producteurs qui s'engageraient à fournir des denrées de qualité sous forme label, sans OGM, voire bio, à la restauration collective, et vendre aussi en direct au particulier sur les marchés, via l'AMAP ou sous forme de panier. Comme pour les commerces de centre-ville et les ateliers relais, des aides financières pourraient être attribuées pour la reprise ou la création de fermes, voire pour des équipements spécifiques : labo, chambre froide.

Une deuxième priorité à mettre en œuvre en même temps que la première : amplifier rapidement l'utilisation de denrées de qualité supérieure dans la restauration collective.

A ce jour, après plusieurs demandes, nous ne savons pas comment se situe notre collectivité vis-à-vis de la loi EGalim, pourtant indispensable pour définir les volumes nécessaires à la restauration collective. Pour nous, les produits issus de l'agriculture biologique devraient être privilégiés parce qu'ils répondent aux enjeux de santé et de protection de l'environnement. En ce sens, un accompagnement sera nécessaire pour aider les agriculteurs qui le souhaitent vers des pratiques plus vertueuses : la pratique du pâturage, ça paraît simple mais ce n'est pas toujours le cas, la plantation de haies, la conversion à l'agriculture biologique etc. D'autre part pour les cuisines des restaurants scolaires et des EHPAD, mal équipées, des budgets devraient être programmés pour les adapter à la préparation de repas avec des produits frais et locaux. J'ai cru comprendre qu'il n'y en avait seulement 30 sur 54 qui étaient suffisamment équipés. La lutte contre le gaspillage devra être enfoncée pour limiter l'augmentation du prix du repas. Pour aider les familles aux revenus les plus modestes, pourquoi ne pas envisager un prix du repas en fonction du coefficient familial ? Dans le cadre des PAT, de multiples initiatives dont nous pourrions nous inspirer, émergent sur les territoires. En voici quelques exemples collectés, en étant allé chercher l'information :

- Prise en charge par la collectivité de la moitié du panier de légumes bio pour les femmes enceintes ;
- Projet de légumerie-conserverie ;
- Tendre vers le tout bio en restauration collective ;
- Ferme en régie ;
- Accompagnement des cédants pour faciliter l'installation plutôt que l'agrandissement ;
- Réflexion à la création d'espaces tests en élevage ;

Je me limite ici mais en fait il y a plein de nouveautés autour des PAT qui sont très intéressantes.

Pour finir, pour un tel projet, il est nécessaire de déployer des moyens humains et financiers importants. A ce jour aucune action n'est dotée d'un montant de financement et ce ne sont pas les 250 000 € prévus pour les six années à venir qui suffiront à financer tous les besoins du PAT.

Par ailleurs nous pensons que l'expo photo à la Maison de la Rivière, dès cette année, n'est pas une priorité. A ce stade on regrette que le lancement du PAT se limite plutôt à une opération de com, qu'à un véritable engagement de votre part. Merci. »

Antoine CHEREAU « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Alors, je voudrais si vous me le permettez, apporter quelques réponses à l'intervention de Monsieur Piveteau.

D'abord je me réjouis que vous nous disiez partager les objectifs et les axes de ce travail important. Je m'en réjouis d'autant plus qu'il n'y avait pas d'idées préconçues au démarrage de nos actions et que c'est bien le fruit du travail collectif de l'ensemble des acteurs qui a indiqué ces axes-là.

Je le dis, parce qu'une démarche de PAT n'est pas obligatoire. Si nous avons décidé de le faire c'est parce que nous avons eu l'intention d'avoir une ambition forte, à la fois pour soutenir l'agriculture et pour favoriser, on dit souvent le circuit court, mais en tout cas une saine alimentation et un lien avec la production locale. J'indique aussi que, dans un territoire tellement marqué par des entreprises qui travaillent sur l'agroalimentaire, la question des circuits courts, évidemment chez nous, prend une part particulièrement majeure, y compris en termes d'emploi. La première des réponses pour avoir une alimentation saine, est d'avoir des salaires de qualité et que les gens puissent effectivement bien se nourrir. Ce n'est pas une démarche obligatoire mais nous avons choisi de le faire. Je le dis aussi ce n'est pas une démarche de contraintes réglementaires. La manière dont nous l'avons conçu et piloté par Jean-Michel, est vraiment de pouvoir partager des objectifs avec l'ensemble des acteurs très différents, et de se fixer des actions précises pour pouvoir avancer. Je me réjouis, je le redis, que vous partagiez les objectifs.

Vous avez cité après, en gros, deux ou trois autres points sur lesquels vous avez trouvé que, soit nous n'étions pas dans la bonne voie, malgré les axes partagés, soit qu'ils étaient insuffisants.

Il y a d'abord, je crois, quelque chose qui nous sépare vraiment, il faut l'assumer, ce n'est pas grave, c'est que nous, nous ne sommes jamais dans une réponse collectiviste. Vous nous avez décrit, l'acquisition par la collectivité des terres et ferme en régie, le kolkhoze, le rêve d'une autre époque. Cela n'est pas notre réponse du tout. Nous, nous croyons au contraire à la capacité de nos agriculteurs d'avoir une initiative privée qui marche. Nous préférons le modèle économique digne du travail plutôt que le tout réponse publique. Nous, nous avons travaillé avec tout le monde y compris avec des représentants de différentes sensibilités agricoles en termes syndicales. Evidemment personne ne nous a dit cela, donc naturellement personne ne revoit pour une raison assez simple c'est que ce n'est pas une réponse adaptée aujourd'hui. En tous cas, ce ne sera pas la nôtre, de la même manière que nous ne créons pas une entreprise, nous ne créons pas non plus une économie agricole avec des fonds publics. Ça ne veut pas dire que nous n'avons aucune raison d'intervenir, pas du tout, et nous le verrons d'ailleurs tout à l'heure, parce que lorsqu'il y a un besoin, nous pouvons effectivement y aller. Ça ne veut pas dire non plus, en termes de foncier, que nous nous interdisions d'avoir des discussions avec le monde agricole pour avoir des stratégies foncières qui fonctionnent. Je rappelle que notre pays souffre parfois de réglementation et de surréglementation qui créent des problématiques financières. En particulier la notion de lutte contre l'étalement urbain, si à la fin toutes les terres sont ultra chères, on a raté. C'est bien l'équilibre et la discussion qui permettent d'avancer. Sur ce point-là, nous ne serons pas d'accord, nous ne sommes pas faits pareil, ce n'est pas grave. Il y a un lieu qui s'appelle le débat démocratique, et c'est ici.

Sur la restauration collective, vous avez évoqué la loi EGalim. Je rappelle que nous, notre démarche n'est pas réglementaire. Elle est non obligatoire. Nous, nous sommes plutôt dans la recherche d'actions pour pouvoir avancer. La loi c'est la loi, elle s'applique aux différents acteurs pour lesquels Terres de Montaigne n'a pas un pouvoir prescripteur. Par exemple les cantines des communes, ce sont les cantines des communes. Terres de Montaigne est l'émanation des communes et ce n'est pas le contraire, ça n'a aucun sens. Il y a des démarches différentes. Vous le savez bien, chez nous, selon nos communes, parfois c'est associatif, parfois c'est en régie.

Il y a des choses qu'il faut assumer. Vous avez indiqué, cela méritera que nous en rediscutions mais sur la question des équipements, en tout cas pour ce que je connais en matière d'EHPAD, nous avons un bon niveau d'équipement dans les cuisines de nos EHPAD. En revanche, vous avez souhaité, là encore, qu'il y ait des fonds publics pour pouvoir accompagner le bien manger dans les EHPAD. Oui mais nous n'avons pas le droit. L'organisation du financement des EHPAD, c'est très simple. Le soin est porté par l'Agence Régionale de Santé, la dépendance par le Département et les dépenses du quotidien par les familles. Vous vous souvenez, nous avons eu ce débat il y a un peu plus d'un an. Le coût et le surcoût de l'alimentation est tel que, moi j'assume, il faut y aller tout doucement, pour accompagner nos anciens, de façon financièrement soutenable. Si vous lisez le journal de ce matin en page régionale ou nationale, vous verrez qu'il y a un article sur la situation économique des EHPAD en France notamment des EHPAD publics, qui est une problématique nationale, et on attend depuis longtemps la loi. On ne peut donc pas vouloir d'un côté un EGalim merveilleux et de l'autre ne pas permettre d'avoir les financements nécessaires. C'est certain. Et je reviens sur le fait que nous ne sommes pas collectivistes, ce ne sera jamais la réponse tout public qui permettra d'y aller.

Après, vous avez évoqué un certain nombre de points qui mériteront d'être discutés. Ce n'est pas définitif aujourd'hui cela va continuer de vivre.

Les actions indiquées sont toutes chiffrées, là-dessus, il n'y a pas de difficultés.

Pour terminer sur l'exposition de la Maison de la Rivière, elle va durer deux ans au lieu d'un an. Ce n'est pas reporté. Simplement nous souhaitons une expo photos sur la visibilité pour donner envie et aussi être suffisamment à la hauteur du travail que font nos agriculteurs sur notre territoire. Entre l'idée et la mise en œuvre, ce n'était pas possible de prendre des photos l'été, puisque décidé en automne et si on veut pouvoir exposer des photos au printemps, cela ne permet pas d'avoir de belles photos toute l'année. C'est la seule raison pour laquelle, nous ferons une expo sur deux ans. Le principe de l'agriculture c'est que cela respecte les saisons et il y en a quatre, il fallait donc une année complète.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à Monsieur Piveteau.

Monsieur Haeffelin ? »

Jean-Martial HAEFFELIN « Juste en réponse à ce que vous disiez notamment sur les repas collectifs dans les EHPAD. C'est vrai que si on va sur le site du ministère de l'agriculture, le CIAS de Montaigne en 2023 était à 2% de bio et 7% de durable sur un objectif théoriquement de 20 et 50 au total. Pour autant quand on regarde le collège Jules Ferry, qui lui aussi fait très attention aux coûts des denrées on est à 38% de bio et 19% de durable et qualité. Ce qui fait qu'on dépasse largement les 50%. Je pense que quand des collectivités ou en tout cas quand des équipes souhaitent arriver à des choses performantes, elles y arrivent en maîtrisant les coûts. »

Antoine CHEREAU « Evidemment, c'est exactement ce que je viens de dire. Si vous êtes capables de dire officiellement, comme ça, devant tout le monde, ici, moi je souhaite qu'on augmente le prix de revient des familles de 200 € pour ça, nous sommes d'accord. C'est ça le calcul. »

Jean-Martial HAEFFELIN « Le ticket de cantine à Jules Ferry est parmi le plus bas du Département. »

Antoine CHEREAU « Non, mais là je vous parle des EHPAD. Le financement des EHPAD... »

Jean-Martial HAEFFELIN « Certains y arrivent. »

Antoine CHEREAU « Non, nous, nous n'avons pas le droit de subventionner le fonctionnement des EHPAD. Nous n'avons pas le droit. Nous l'avons fait exceptionnellement dans un cadre national extrêmement précis avec le soutien du Département et de l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de la récupération des déficits. Mais nous n'avons pas le droit de subventionner un repas. Ce sont les familles qui le paieront, enfin plutôt les résidents, ce qui n'est pas le cas dans les collèges et lycées, d'ailleurs vous le savez bien puisque le fonctionnement, y compris dans les communes, est différent. »

Hubert PIVETEAU « Ce n'est pas que l'on veut nier les difficultés, c'est qu'en fait, à plusieurs reprises moi j'ai demandé où est ce qu'on en était rendu au niveau de notre collectivité sur la part de bio et de produits locaux dans la restauration collective et je n'ai pas eu de réponse. Alors bon voilà, c'était seulement ça la question qui se pose. À partir de là on peut envisager des scénarios. C'est ça l'objectif. On sait bien qu'on ne va pas répondre comme ça d'un coup de baguette magique. Mais il faut bien partir de quelque chose pour construire un projet. »

Antoine CHEREAU « Très bien, écoutez, je pense qu'on s'est effectivement compris. Moi je suis d'ailleurs tout à fait favorable que les choses s'améliorent partout. Simplement il ne faut pas inventer des choses qui ne sont pas réalistes.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER), approuve le Projet Alimentaire Territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; adopte le premier plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour la période 2025-2030 ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Antoine CHEREAU « Ça c'est le courage, 3 abstentions sur le PAT. Merci »

DEL20250303_12 – Soutien au projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE Loire Océan

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

Damien Grasset donne la parole à Jean-Michel Brégeon qui informe que la SAS SALVAE Loire Océan (Solution d'Abattage Locale et sur le Lieu de Vie des Animaux d'Elevage), créée par des éleveurs du Sud Loire Atlantique et du Nord Vendée a pour objet toute activité liée à l'acheminement et l'abattage d'animaux, ainsi que la transformation et le conditionnement de produits carnés.

SALVAE Loire Océan porte un projet d'abattoir de proximité, situé à Machecoul-Saint-Même (44) et travaillé depuis 2019 avec les caractéristiques suivantes :

- Abattoir multi espèces : bovins, porcs et petits ruminants (ovins, caprins) ;
- Multimodalités d'abattage : sur site (unité fixe à Machecoul-Saint-Même) ou à la ferme (se situant à moins d'une heure de route de l'unité fixe) ;
- Prise en charge des animaux accidentés non transportables en abattage d'urgence à la ferme (prestation non fournie par des abattoirs industriels) ;
- Intervention possible d'éleveurs tâcherons (éleveurs qui viennent faire le travail d'abattage au sein des abattoirs).

L'outil est calibré pour traiter 700 tonnes équivalent-carcasse par an, soit l'équivalent de 1 800 gros bovins par an. Le projet est mené pour maintenir une prestation d'abattage à un prix comparable à celui pratiqué par les acteurs de la filière actuelle.

A travers ce projet d'abattoir de proximité, les éleveurs porteurs du projet SALVAE souhaitent :

- Répondre à l'éloignement des outils d'abattage des fermes du territoire (fermeture d'un abattoir bovins à Challans en 2019 et aux Herbiers en 2024, zone blanche concernant les porcs et les petits ruminants...) ;
- Créer un outil adapté aux besoins des éleveurs valorisant leurs bêtes en vente directe et en restauration collective (abattoir industriel davantage adapté aux filières longues) et donc contribuer au dynamisme économique local et à l'approvisionnement de proximité ;
- Proposer une solution pour les animaux accidentés via l'abattage d'urgence ;
- Participer au maintien d'un élevage ancré sur le territoire, à son attractivité, et au paysage bocager...

SALVAE a repris le principe de fonctionnement d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ainsi, chaque ferme utilisatrice entre au capital de SALVAE. Le capital social de SALVAE est donc proportionnel au nombre de fermes engagées dans l'outil.

Aujourd'hui, 137 fermes ont d'ores et déjà acheté des parts sociales, dont 8 sur le territoire de Terres de Montaigu, garantissant ainsi l'activité quotidienne de l'abattoir. D'autres adhéreront au projet lorsqu'il sera opérationnel.

Le budget total du projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE est de 4 615 000 € HT :

CHARGES (en HT)			PRODUITS (en HT)		
Unité fixe : travaux d'aménagement et études	1 973 000 €	43%	EPCI Sud Loire Atlantique et Nord Vendée	1 280 000 €	28%
Matériels d'abattage	1 720 000 €	37%	Nantes Métropole	750 000 €	16%
Flotte mobile	612 000 €	13%	Région Pays de la Loire	868 000 €	19%
Frais de fonctionnement	310 000 €	7%	Prêts bancaires	940 000 €	20%
lancement entreprise			Autres (fonds européens, etc.)	777 000 €	17%
TOTAL	4 615 000 €	100%	TOTAL	4 615 000 €	100%

Le plan de développement du projet montre bien que la capacité d'autofinancement est assurée et sera équilibrée au bout de 3 ans. Néanmoins, côté investissement, la création de cet outil de transformation dépend fortement du soutien des pouvoirs publics.

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, les établissements publics, les collectivités territoriales peuvent accorder des aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation ou commercialisation des produits agricoles pour la période 2023-2029. Le projet peut être subventionné jusqu'à 80%.

A ce titre, 18 EPCI situés dans un périmètre à moins d'une heure de route du projet, ont été sollicités par la SAS SALVAE Loire Océan pour participer à hauteur de 28% des investissements avec une répartition de 1 à 5% par EPCI (montant calculé via une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants, la surface agricole, et le potentiel fiscal de l'EPCI). Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a ainsi reçu une demande de subvention d'investissement à hauteur de 92 000 €.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le soutien d'un EPCI à ce projet nécessite la mise en place d'une convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région des Pays de la Loire (collectivité compétente en matière d'aides économiques).

Conformément à la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et étant donné que le montant de la subvention allouée dépasse le montant de 23 000 €, Terres de Montaigu devra conclure avec la SAS SALVAE Loire Océan une convention d'objectifs. Cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante ultérieurement.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'abattoir de proximité porté par la SAS SALVAE Loire Océan via le versement d'une subvention unique d'investissement d'un montant de 40 000 € sous réserve d'y être autorisé via un conventionnement avec la Région des Pays de la Loire ; dit que les crédits sont prévus au chapitre 204 Subventions d'équipement ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région des Pays de la Loire.

Monsieur le Président revient en séance et reprend la présidence de l'assemblée.

Antoine CHEREAU « Merci Damien. Moi je veillerai lorsque nous présenterons les actions les unes après les autres. Puisque si vous votez toutes nos actions du PAT et pas le PAT, il faudra se poser des questions sur le sens de l'engagement politique. »

SPORT

DEL20250303_13 – Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités – Rocheservière

DEL20250303_14 – Convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière pour les travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités - Rocheservière

Bernard Dabreteau expose qu'il s'agit de la réhabilitation de la salle de sport intercommunale à Rocheservière, construite par le District de Rocheservière avec la construction d'une salle multi-activités et lance la vidéo de présentation.

Après la vidéo, Bernard Dabreteau rappelle le contexte actuel avec un complexe sportif football jouxtant les deux salles de sports, une communale et une autre intercommunale reliées par un hall d'entrée et à proximité du collège Saint-Sauveur. Ce dernier a aménagé une salle d'activités physiques à l'intérieur du collège.

Il rappelle que dans la continuité de la dynamique d'investissement sportif, les élus communautaires souhaitent offrir aux élèves du second degré du bassin de Rocheservière, des installations sportives présentant des conditions matérielles d'enseignement satisfaisantes à l'instar de celles dont bénéficient les élèves du bassin de Montaigu-Vendée dans les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci et dont pourront profiter les associations locales en soirée et le week-end.

Dans cette optique, la Communauté d'agglomération a décidé la réhabilitation de la salle intercommunale existante afin de bénéficier d'un équipement sportif aux normes et de qualité. Elle a également envisagé la construction d'une salle multi-activités en extension de la salle, au sein même du pôle sportif, afin de répondre aux besoins du collège de Rocheservière.

Une première étape de faisabilité présentée en janvier 2023, a permis de dégager une proposition d'aménagement répondant aux besoins et à la programmation indiquée par Terres de Montaigu.

Cette proposition portait sur la réhabilitation de la salle intercommunale et ses locaux annexes ainsi que sur l'optimisation du foncier à travers la démolition du court de tennis, afin de recréer en lieu et place une salle multi-activités avec vestiaires en rez-de-chaussée répondant aux besoins mutualisés des scolaires et du club de football, des rangements spécifiques aux activités de la salle et la reconstruction d'un court de tennis couvert à l'étage.

Terres de Montaigu a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet DGA ARCHITECTES (Les Herbiers).

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles. Le montant maximum de commande pour la partie accord-cadre est fixée à 10 000 € HT. La partie fixe, réglée par un prix global et forfaitaire, a été conclue avec un taux de rémunération de 7,79% du montant des travaux s'élevant à 1 950 000 € HT (estimation février 2024), soit un forfait provisoire de rémunération de 152 000 € HT.

Bernard Dabreteau présente l'Avant-Projet Définitif (APD) qui repose sur une répartition des travaux en deux secteurs.

Le premier secteur concerne les travaux sur le bâti existant à savoir la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et les locaux annexes (hall d'entrée principal, rangements, réserves, sanitaires, salle de réunions). Les travaux sur ce secteur représentent une surface globale de 1 456 m² dont 1 058 m² concernent le remplacement du sol sportif, le renforcement de l'isolation et l'embellissement des façades. La mise en œuvre d'un bardage isolé et la reprise d'étanchéité sur les existants permettront le renforcement thermique de la salle. Le revêtement de sol sportif actuellement glissant dans la salle de sports intercommunale sera remplacé par un sol PVC avec de nouveaux tracés sportifs. La modification des locaux complémentaires existants concerne la modification des circulations, la mise en accessibilité du site, la création d'un local technique pour les agents, la création de rangements associatifs adaptés et la création de sanitaires.

Le deuxième secteur concerne les travaux de construction d'une extension intégrant en rez-de-chaussée un hall d'entrée secondaire, une salle multi-activités avec ses espaces de rangements, 6 vestiaires mutualisés et des sanitaires. A l'étage, le projet prévoit un court de tennis couvert avec ses rangements, accessible depuis le hall d'entrée par un escalier ou un ascenseur. L'extension représente une surface plancher de 1 503 m² dont 352 m² pour la salle multi-activités et 736 m² pour le terrain de tennis couvert.

La production de chaleur sera assurée par une chaudière gaz située dans l'extension et permettra d'alimenter les locaux des vestiaires, du hall d'entrée et de la salle multi-activités. La salle omnisport existante et la future salle de tennis seront non chauffées, l'isolation thermique étant optimale.

L'intégration de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur la couverture de la salle de tennis à l'étage.

Un parvis sera aménagé au niveau du hall secondaire avec des massifs et haies plantés sur la frange Est du projet en limite avec le parking existant.

L'enveloppe des travaux a été revalorisée en phase APD en prenant en considération plusieurs éléments :

- La couverture du terrain de tennis situé à l'étage de la nouvelle salle multi-activités, non prévue initialement (+ 408 700 € HT, estimation décembre 2024) ;
- L'étude géotechnique réalisée sur l'emprise de la future extension indiquant la nécessité d'un renforcement de sol et de fondations adaptées (+ 19 000 € HT).

Le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des marchés de travaux est prévu en avril 2025. Le démarrage des travaux est envisagé à l'été 2025 pour une livraison en septembre 2026.

Bernard Dabreteau explique le choix du nouveau nom pour l'équipement communautaire, à savoir, « Pôle sportif Ernest Pivin ». Ernest Pivin, jardinier du juge de paix à Rocheservière, était un ancien cycliste de la commune qui a participé au premier Tour de France en 1903. Un square à côté du futur pôle porte son nom. Il s'agit d'une proposition en cohérence avec les autres pôles existants portant le nom d'une personnalité.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la salle de sports intercommunale de Rocheservière est mise à disposition des associations sportives et des établissements scolaires de la commune qui relèvent de sa compétence.

Il précise qu'il convient de conclure une convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière précisant les modalités de mise en œuvre de la participation financière de cette dernière au projet de restructuration de la salle de sports intercommunale dans les mêmes termes et les mêmes proportions que celle du complexe Maxime Bossis.

En conséquence, l'estimation définitive du coût prévisionnel de travaux établie à l'APD est de 2 508 100 € HT.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant € HT	Type	Montant € HT	%
Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)	6 500 €	Département de la Vendée	516 620 €	17,22 %
		Région Pays de La Loire	297 100 €	9,90 %
Honoraires de maitrise d'œuvre (estimation APD)	195 400 €	Etat – DETR / DSIL	200 000 €	6,67 %
		Agence Nationale du Sport (ANS)	200 000 €	6,67 %
Marché de travaux	2 508 100 €	SyDEV	40 000 €	1,33 %
		Fonds Aide au Football Amateur (FAFA)	15 000 €	0,50 %
Études annexes et diagnostics	25 000 €	Fédération française de tennis (FFT)	20 000 €	0,67 %
		<i>Sous total financeurs</i>	1 288 720 €	42,96 %
Aléas, révision de prix et frais divers	265 000 €	Autofinancement	1 121 280 €	37,38 %
		Participation communale	590 000 €	19,66 %
TOTAL	3 000 000 €	TOTAL	3 000 000 €	100 %

Débat

Jean-Martial HAEFFELIN « Ma remarque ne portera pas sur le fond du dossier. Nous sommes ravis de pouvoir rénover et adapter cette salle de sport pour répondre aux besoins des habitants.

Mon intervention réside plutôt dans notre aberration de voir l'argent dépensé en communication inutile dans notre collectivité depuis des années. Le film présenté ce soir en apporte encore une preuve, tant il n'apporte rien au projet.

Nous nous questionnons. Notre collectivité est-elle à ce point riche pour dépenser ainsi l'argent public ? »

Antoine CHEREAU « Très bien. Ecoutez, c'est votre commentaire. C'est fait en régie en plus. »

Jean-Martial HAEFFELIN « Il y a quand même un coût. »

Antoine CHEREAU « En fait, quand vous êtes d'accord avec un projet, il ne faudrait pas en parler ? Peut-être bien qu'il ne faudrait pas savoir que ça vienne de la majorité, peut-être c'est ça le sujet ? Moi je suis fier qu'on en parle, je suis fier du projet. Peut-être il faudrait qu'on envoie une notice à tous les jeunes en leur expliquant en 3 pages le projet ? Je veux dire c'est comme ça que l'on communique aujourd'hui. C'est facile, on comprend tous les enjeux en 4 minutes.

Soit. Je retiens que vous êtes d'accord sur le fond, voilà, tant mieux. »

(DEL20250303_13) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle des travaux ; approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus ; approuve le report de la fixation de la rémunération définitive de l'équipe de maitrise d'œuvre et la validation de l'avenant de forfaitisation correspondant à une réunion de Conseil d'agglomération ultérieure, au regard des incertitudes actuelles sur les coûts des matières premières ; autorise le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire ; autorise le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ; autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention de :

- 516 620 € auprès du Département, au titre de l'Aide aux Equipements Sportifs,
- 297 100 € auprès de la Région, au titre du Pacte Régional Stratégique,
- 200 000 € auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 200 000 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre de l'Aide à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs structurants,
- 40 000 € auprès du SyDEV au titre de l'aide à la rénovation énergétique,
- 15 000 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,
- 20 000 € auprès de la Fédération Française de Tennis au titre de l'Aide au Développement des Clubs et de la Pratique,

Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

(DEL20250303_14) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière portant sur les travaux de restructuration de la salle de sports intercommunale telle que jointe à la délibération et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi toutes les pièces inhérentes à cette décision.

JEUNESSE

DEL20250303_15 – Evolution des aides BAFA

Bernard Dabreteau rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers, et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, un programme d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour l'obtention du BAFA a été approuvé par le Conseil d'agglomération le 6 février 2023.

Une aide financière de 150 € est réservée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de les soutenir dans le financement de leur formation au BAFA.

Depuis le lancement, 130 demandes d'informations et 30 rendez-vous individuels se sont déroulés. 15 jeunes ont bénéficié de l'aide en 2 ans pour un objectif de 15 diplômés par an.

Etant en dessous de l'objectif, il est proposé de faire évoluer le montant de l'aide à 300 € et modifier les conditions d'attribution telles que :

- Être domicilié sur Terres de Montaigu au moment de la demande ;
- Avoir réalisé son stage pratique de 14 jours dans un accueil collectif de mineurs (public ou associatif) situé sur Terres de Montaigu ;
- Être diplômé du BAFA depuis moins de 2 ans au moment de la demande ;
- Abroger la condition de travail d'une semaine dans une structure de Terres de Montaigu.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, modifie le montant de l'aide et le fixe à 300 € ; modifie les conditions d'attribution telles qu'exposées dans le règlement d'aide ; approuve le règlement d'aide ; autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement les aides financières aux jeunes respectant les conditions d'éligibilité.

HABITAT

DEL20250303_16 – Avenant n°4 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale »

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu.

Damien Grasset rappelle que, depuis 2021, Terres de Montaigu s'est engagée dans un programme d'aides à l'habitat, avec notamment la mise en place de Mon Espace Habitat en s'appuyant sur deux dispositifs : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Mon Espace Habitat, labellisé Espace Conseil France Rénov', constitue la porte d'entrée unique pour les habitants et permet de :

- Sensibiliser, informer et accompagner un grand nombre de ménages,
- Faciliter l'accès aux subventions aux travaux pour les habitants,
- Améliorer le parc de logements du territoire, tant sur le plan de la performance énergétique que sur le confort (adaptation du logement au vieillissement),
- Soutenir la transition écologique en sensibilisant les habitants aux enjeux énergétiques.

Ces missions de conseils et d'accompagnement sont assurées par les agents de Mon Espace Habitat et par l'opérateur Hatéis et son co-traitant Ecosy, via un marché public de prestations.

Le financement en ingénierie de ces deux dispositifs est issu de sources différentes :

- Les OPAH gérées et financées par l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) ;
- Les PTRE pilotées par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et financées par les Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), la Région Pays de la Loire et le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV).

Pour définir les conditions de mises en œuvre et de financement, Terres de Montaigu a contractualisé avec ces différents partenaires :

- Une convention d'OPAH signée le 19 avril 2021 avec le Département de la Vendée ;
- Une convention PTRE signée le 16 mai 2022 avec le SyDEV ;
- Une convention SARE signée le 20 octobre 2022 avec la Région prenant fin le 31 décembre 2024.

L'avenant, objet de la délibération, vise à prolonger la durée actuelle de la convention avec la Région et le SyDEV afin d'établir les bilans consolidés des actions réalisées par la PTRE et rassembler l'ensemble des justificatifs nécessaires pour solder le programme SARE. Ainsi, la clôture administrative (transmission des bilans financiers et administratifs) est prolongée de six mois soit jusqu'au 30 juin 2025.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 de prolongation de la convention SARE et PTRE tel qu'annexé à la délibération ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de Terres de Montaigu cet avenant et toutes pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'application de délibération.

Monsieur le Président revient en séance et reprend la présidence de l'assemblée.

URBANISME

DEL20250303_17 – Modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Damien Grasset informe que la modification n°4 du PLU de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière a été prescrite le 21 mai 2024 et porte sur :

1. Rue Jean XXIII – Commune de Montréverd (commune déléguée Mormaison) :
 - La modification du zonage des parcelles cadastrées AC n°25, 26, 27 et 28 des anciens foyers de l'enfance du Département actuellement classées en zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics d'intérêt patrimonial (ULp) en zones urbaines à vocation d'habitat (UA et UC) ;
 - La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle « Rue Jean XXIII » sur les parcelles cadastrées AC n°25, 26, 27 et 28 ;
 - L'identification d'un bâtiment remarquable situé sur la parcelle cadastrée AC n°26 ;
 - La modification de l'objet de l'Emplacement Réservé n°22 situé sur les parcelles cadastrées AC n°29 et 151. L'opération envisagée pourra permettre la réalisation de 28 logements.
2. Route de Montaigu - Commune de Montréverd (commune déléguée Saint-André-Treize-Voies) :
 - La modification du zonage de la parcelle cadastrée ZE n°211 actuellement classée en zone urbaine à vocation économique (UEP) en zone urbaine à vocation d'habitat (UC), relative à la correction d'une erreur matérielle.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale, après un examen au cas par cas réalisé par la personne publique.

Les 8 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Commune de Rocheservière reçu le 02 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Centre National de la Propriété Forestière reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- EPTB de la Sèvre Nantaise reçu le 14 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat reçu le 28 octobre 2024 : émet une vigilance sur les intérêts de la ZAE de La Trévoise située le long de la parcelle cadastrée ZE n°211, objet de la correction de l'erreur matérielle ;
- Communauté de Communes Vie et Boulogne reçu le 07 novembre 2024 : absence de remarque ;
- Conseil Départemental de la Vendée reçu le 14 novembre 2024 : préconise le regroupement des accès afin d'en limiter le nombre sur les routes départementales concernant la création de l'OAP « Rue Jean XXIII » ;
- Syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais reçu le 15 novembre 2024 : s'interroge sur les objectifs de densité minimale des opérations d'habitat et sur l'intégration paysagère du futur projet d'habitat issu de la création de l'OAP « Rue Jean XXIII » ;
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie reçu le 15 novembre 2024 : absence de remarque.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 novembre 2024 inclus. Il s'agit d'une enquête publique unique réalisée conjointement avec le projet de modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse unique en date du 25 novembre 2024.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 6 décembre 2024.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises en date du 16 décembre 2024, dans lequel il a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Ainsi, la modification porte sur des évolutions du rapport de présentation, du règlement graphique et des orientations d'aménagement et de programmation du PLUi, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, telle qu'elle est annexée à la délibération ; précise que la modification n°4 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20250303_18 – Modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes

Damien Grasset informe que la modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu a été prescrite le du 21 mai 2024 et porte sur la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°19 « Le Moulin » située sur la commune de La Bruffière, afin de permettre l'accueil de la brigade mobile de Gendarmerie.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale, après un examen au cas par cas réalisé par la personne publique.

Les 5 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Commune de Cugand reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- Centre National de la Propriété Forestière reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- Commune de Sèvremoine reçu le 15 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie reçu le 15 novembre 2024 : absence de remarque ;
- Commune de La Bruffière reçu le 13 novembre 2024 : avis favorable.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête qui s'est déroulée du 4 2024 au 18 novembre 2024 inclus. Il s'agit d'une enquête publique unique réalisée conjointement avec le projet de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse unique en date du 25 novembre 2024.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 6 décembre 2024.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises en date du 16 décembre 2024, dans lequel il a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Ainsi, la modification porte sur l'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation « Sectorielles », sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, telle qu'elle est annexée à la délibération ; précise que la modification n°5 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DECHETS

DEL20250303_19 – Avenant au marché d'exploitation des hauts de quais des déchèteries et de gestion de la Valorétrie

Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN ne prend pas part au vote par ses fonctions au sein de l'association REEL.

Damien Grasset rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé en mai 2018 pour les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, et l'exploitation des hauts de quais des déchèteries et de gestion de la Valorétrie.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 13 septembre 2018, avait attribué les lots aux entreprises, considérées « économiquement les plus avantageuses » :

- Lot n°01 « Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en porte-à-porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » : VEOLIA (44200 Nantes) ;
- Lot n°02 « Collecte du verre, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, en apport volontaire, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » : VEOLIA (44200 Nantes) ;
- Lot n°03 réservé « Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie » : REEL EI (85600 Montaigu-Vendée).

Les marchés ont été conclus pour une période initiale de 5 ans ferme (prise d'effet au 1^{er} janvier 2019 et échéance au 31 décembre 2023), et deux reconductions possibles de 1 an. La durée maximale potentielle de chaque lot étant de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Un constat partagé entre Terres de Montaigu et l'entreprise REEL a mis en évidence l'évolution de l'activité, l'augmentation de la fréquentation sur les déchèteries de Saint-Père (La Bruffière) et Soulette (Rocheservière) et l'augmentation du nombre d'objets pris en charge et vendus à la Valorétrie, depuis le début du marché et plus particulièrement depuis 2024, avec le franchissement d'un palier qui, à moyen constant, ne permet plus d'assurer un service de qualité.

Pour conserver ce niveau de service, gage de performance, et accompagner le développement de la Valorétrie, il est proposé au Conseil d'ajuster les effectifs de l'entreprise REEL, évalué à +1,75 ETP en insertion (décomposé comme suit : 1 ETP pour la Valorétrie et 0,75 ETP pour les déchèteries), représentant un reste à charge pour Terres de Montaigu de 26 000 € par an, après déduction des aides au poste perçues par REEL.

Par ailleurs, pour la gestion de la plateforme déchets verts et l'entretien global du site, un petit tracteur sera mis à disposition par Terres de Montaigu sur le site de la Motte à Boufféré, Montaigu-Vendée. Cet équipement permettra de gagner en agilité et d'économiser des charges de prestation de service en assurant, à tout instant, un accès sécurisé et facilité pour les usagers.

Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°3 au marché pour l'année 2025, dernière année de contrat. L'avenant n°3, d'un montant de + 26 000,00 € HT, a pour effet de porter le montant total du marché à 2 719 800 € HT, ce qui correspond à une plus-value d'environ + 0,92% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions du projet d'avenant n°3 ; autorise, Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de Terres de Montaigu cet avenant et toutes pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'application de la délibération.

Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN revient en séance.

Damien Grasset informe qu'à partir de 1^{er} mars, l'expérimentation réalisée sur Rocheservière et La Bruffière depuis mi-2023 sur la numérotation des sacs jaunes, va se déployer sur toutes les communes progressivement et une distribution des sacs jaunes en mairie, avec pour objectifs d'identifier plus facilement les sacs abandonnés en cas de dépôts sauvages et lutter contre les incivilités.

MOBILITE

DEL20250303_20 – Groupement de commandes pour le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération

Florent Limouzin informe qu'avec son schéma vélo planifié jusqu'en 2035, Terres de Montaigu souhaite créer, avec et aux côtés des communes, les conditions propices pour la pratique du vélo quotidienne.

Cela passe par le développement du réseau cyclable et son entretien, avec des infrastructures cyclables plus conséquentes et adaptées, le déploiement de services nécessaires en stationnement, réparation, location, etc., mais aussi un accompagnement à l'évolution des comportements avec une sensibilisation des habitants du territoire aux modes de déplacements doux pour impulser une « culture vélo ».

L'enjeu de ce schéma est de relier toutes les communes entre elles et leurs services, et de développer la pratique du vélo au sein d'une offre où chaque mode de déplacement a sa place et peut cohabiter.

Or, le réseau cyclable sur Terres de Montaigne dispose d'une signalétique souvent imparfaite du fait de l'absence de panneaux de signalisation ou de marquage au sol.

L'action 3 du Schéma Vélo de Terres de Montaigne vise le développement de la signalétique des itinéraires cyclables. Cette action répond à l'objectif de garantir la lisibilité et la visibilité du réseau cyclable via une signalétique adaptée pour faciliter l'orientation des cyclistes et leur donner des indications de destination et de distance.

Terres de Montaigne et ses communes membres ont décidé de constituer un groupement de commandes concernant le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération ayant pour objet la préparation et la passation des marchés de fourniture et pose de la signalisation directionnelle cyclable verticale et horizontale, mais également le suivi des prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement, définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, Terres de Montaigne.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes pour le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigne ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à accomplir toute formalité et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

CYCLE DE L'EAU

DEL20250303_21 – Groupement de commandes pour la réalisation de futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie

Florent Limouzin rappelle que la prise de compétence Eau et Assainissement par Terres de Montaigne au 1^{er} janvier 2022 avait entraîné une réflexion sur l'organisation et la gestion des marchés publics nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire.

Terres de Montaigne et ses communes membres avaient décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire, coordonné par la Communauté d'agglomération.

Pour rappel, ce groupement de commandes ne concerne pas les opérations de travaux suivantes :

- La réalisation ou l'extension de lotissements communaux (à la charge des communes) ;
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'aménagement ou de réfection de voirie (à la charge des communes) ;
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales (à la charge de Terres de Montaigne).

Les collectivités ont décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ces futures opérations de travaux.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement, et définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, Terres de Montaigne.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le groupement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention et prendra fin le 31 décembre 2029 à minuit, ou à l'expiration des opérations de réception pour toute consultation lancée avant le 31 décembre 2029 à minuit.

Les procédures de mise en concurrence sera donc lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes pour les futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie sur le territoire ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à accomplir toute formalité et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20250303_22 – Assainissement collectif – Contrôle des installations

Florent Limouzin indique que depuis la prise de compétence assainissement en 2022, la mission de contrôle des raccordements des constructions (habitats, locaux, commerces, industries...) à l'assainissement collectif n'est pas réalisée de manière homogène sur le territoire.

La réglementation impose que les services d'assainissement réalisent, dans le cadre de leur compétence et sans financement supplémentaire à la redevance d'eaux usées, les contrôles de raccordement des immeubles neufs et des immeubles existants.

Il précise que les contrôles de raccordement réalisés à l'occasion d'une vente immobilière, et à la demande du vendeur, ne relève pas d'une obligation réglementaire.

Ces contrôles doivent donc être réglementés et faire l'objet d'une délibération pour être rendus obligatoires. Ces contrôles, ainsi que les contre-visites, peuvent être soumis à une redevance spécifique.

Florent Limouzin rappelle que le contrôle d'assainissement collectif consiste à vérifier la collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales entre la construction et les réseaux situés dans la rue et délivrer un procès-verbal de conformité ou non-conformité. Il précise que le contrôle ne permet pas de vérifier l'étanchéité du réseau privatif.

Plusieurs types de constructions sont concernées : maison d'habitation, immeuble d'appartement, immeuble tertiaire, commerce, établissement recevant du public, bâtiment artisanal ou industriel sans eaux de process pour le rejet des eaux usées domestiques et les métiers de bouche (restaurant, boucherie, etc.) et les activités sous autorisation de déversement pour le rejet des eaux non domestiques mais autorisé.

Différents types de contrôles de l'assainissement collectif existe :

- Le contrôle immeuble neuf obligatoire mais non facturé car financé par la redevance assainissement ;
- Le contrôle de vente immobilière facturé ;
- Le contrôle de l'existant obligatoire mais non facturé car financé par la redevance assainissement ;
- La contre-visite si l'installation est non conforme, facturée.

Il existe des situations de contrôles différentes selon les communes, avec des services parfois non facturés, délégués.

Afin d'améliorer le niveau de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif et dans le but de préserver la ressource en eau en accord avec l'action 25 du Plan Climat « Terres d'enAIRgie », il est proposé au Conseil d'agglomération de créer un service communautaire en régie de contrôle des raccordements d'assainissement collectif.

Les objectifs et principes de ce nouveau service : améliorer le niveau de conformité des raccordements au réseau d'assainissement et participer à la préservation de la ressource en eau ; rendre un service homogène sur le territoire ; fixer un délai de travaux de 12 mois en cas de non-conformité ; rendre obligatoire le contrôle de raccordement dans le cadre des ventes pour protéger et informer les acquéreurs ; garantir un contrôle systématique des constructions neuves pendant la période de garantie de parfait achèvement (1 an).

Les contrôles seront priorités selon la disponibilité du service selon l'ordre suivant : Immeubles neufs, Ventes immobilières, Contre-visites, Immeubles existants, Bonne exécution des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle.

Le nouveau service sera organisé en régie avec le recrutement d'un contrôleur assainissement. Le service sera lancé au 1^{er} septembre 2025 pour 725 contrôles par an (estimation de 275 neuf, 400 vente, 50 existant).

Les tarifs seront fixés par arrêté du Président, identiques au SPANC (assainissement non collectif) soit 176 € TTC pour une vente immobilière et 71 € TTC pour une contre-visite.

Cela nécessite de mettre à jour le règlement de service « assainissement collectif » en créant un chapitre « contrôle des raccordements » afin d'harmoniser les dispositions d'application de l'obligation de contrôle de conformité des raccordements au réseau public d'assainissement collectif ; et fixer un délai de travaux de 1 an en cas de non-conformité à compter de la date de l'avis sur le procès-verbal ;

Antoine CHEREAU « Merci Florent. J'insiste sur cette nouveauté qui aura des résultats sur l'environnement direct, vraiment direct. Nous avons l'expérience maintenant avec ce que nous avons mis en place, il y a quelques années sur le SPANC donc l'assainissement non collectif, qu'un contrôle coûteux effectivement encourage le particulier à être aux normes. Nous sommes sur un caractère opérationnel qui certainement va avoir des effets directs sur la qualité des rejets dans le milieu. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la création d'un nouveau service communautaire de contrôle des raccordements d'assainissement collectif sur le territoire permettant la réalisation des contrôles dans le cadre des immeubles neufs, existants et ceux à l'occasion d'une vente immobilière, à compter du 1^{er} septembre 2025 ; décide de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement au réseau d'assainissement collectif ; approuve les modifications apportées au règlement de service de l'assainissement collectif en conséquence, en intégrant un chapitre spécifique sur l'organisation des contrôles et à apporter un ajustement technique sur le chapitre 2 « Les catégories d'eaux usées », tel qu'annexé à la présente délibération ; précise que ces contrôles seront effectués par les agents de la collectivité et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien et/ou qui sollicite une contre-visite ; autorise Monsieur le Président à fixer la grille tarifaire pour les contrôles soumis à redevance ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

Information – Bilan de l'évènement Nos FABuleuses

Eric Hervouet fait le bilan de l'évènement Nos FABuleuses, premier évènement dédié à la visite d'entreprises organisé par Terres de Montaigu du 19 au 27 octobre dernier, dans le but de rapprocher entreprises et candidats pour faciliter le recrutement.

Une très belle réussite collective avec près de 1 000 participants, 31 entreprises ravies des échanges et rencontres et un taux de remplissage de 80%. 94% des entreprises ont reçu des CV. Un taux de satisfaction des entreprises de 4,6/5.

La deuxième édition se déroulera en novembre 2026.

En parallèle, le Rallye des Pépites organisé par l'association « Révétons nos pépites », et soutenu par l'Etat, la Région et Terres de Montaigu, s'est déroulé le 12 octobre, en préambule de Nos FABuleuses. 80 participants se sont essayés à des défis métiers dans 5 entreprises locales.

La deuxième édition se déroulera en mars 2026.

Information – Printemps du Livre de Montaigu 2025

Anthony Bonnet rappelle que dans le cadre de la 35^{ème} édition du Printemps du Livre de Montaigu, Bernard Minier sera le Président d'honneur du festival. Une édition sous le signe du Polar, empreinte de suspense et d'émotions.

L'édition 2025 sera marquée par quelques nouveautés :

- Dans le Parc Henri Joyau, la structure, déjà améliorée l'an dernier se verra agrandie d'un espace dédié aux dédicaces qui suivront les nombreuses rencontres programmées dans le parc. L'espace des rencontres et la terrasse seront aussi agrandis pour accueillir plus de public et confirmer la position de « poumon vert » du Parc Henri-Joyau ;

- Un nouveau lieu d'animation avec le Cinéma Grand Écran pour y découvrir une lecture dans le noir par Bernard Minier, une projection de film, un mini festival de films inspirés de romans célèbres mais aussi une rencontre pendant la journée des scolaires ;
- Toujours plus de formes participatives avec un book club, un atelier d'écriture, une scène ouverte pour les conteurs ;
- Influence : après la collaboration réussie de 2024 avec Audrey Tribot de la chaîne @Lesouffledesmots, renforcement des partenariats avec les influenceurs en conviant cette année 4 influenceuses qui feront la promotion du festival, en amont, pendant et après l'évènement.

Information – Retour semaine de la Parentalité

Bernard Dabreteau rappelle que lancée par la CAF de la Vendée, la Semaine de la Parentalité a eu lieu dans le département du 28 novembre au 4 décembre 2024. Terres de Montaigu y a participé, avec un cycle de trois conférences. Cette action visait à Soutenir et accompagner les parents *dans le cadre notamment du Plan Familles et Santé*.

Trois conférences ont été proposées aux parents afin d'ouvrir des temps de réflexion et d'échange pour les accompagner dans leur rôle éducatif.

- Conférence petite enfance - l'observation centrée sur le quotidien de l'enfant, animée par Anne-Marie Fontaine, psychologue et formatrice en petite enfance : 50 assistantes maternelles, 20 professionnelles de la petite enfance, 10 étudiants et 50 parents ;
- Conférence enfance - être parent : entre autorité et bienveillance et conférence jeunesse, présentée par Daniel Marcelli, pédopsychiatre : 130 parents et 30 professionnels l'après-midi ;
- Conférence enfance - De quels parents les ados ont-ils besoin ? présentée par Daniel Marcelli, pédopsychiatre : 115 parents.

Au total, plus de 400 parents ont participé à l'ensemble de ces temps de conférence.

Décisions prises par le Bureau d'agglomération du 6 février 2025 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_04 du 12 février 2024)

N°	Objet de la décision
DEL20250206_01	Protocole d'accord transactionnel – 33B Avenue Villebois Mareuil – Montaigu-Vendée
DEL20250206_02	Contrat Pays de la Loire 2026 – Demande de subvention
DEL20250206_03	Demandes de subventions d'investissements au titre de la Dota-tion d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025
DEL20250206_04	Recours à personnel contractuel
DEL20250206_05	Désaffectation et déclassement – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250206_06	Cession foncière à la société MINT – ZA La Croix Boiziau – Montaigu-Vendée
DEL20250206_07	Cession foncière à la société CCM LAHEUX – ZA Le Bordage – Cugand-la-Bernardière
DEL20250206_08	Constitution de servitudes – ZA La Trévoise – Montréverd
DEL20250206_09	Constitution de servitudes – Parc d'activités Vendée Sud Loire 1 – Montaigu-Vendée
DEL20250206_10	Constitution de servitudes – Vendée Ecopôle – Rocheservière
DEL20250206_11	Mise à disposition de terrain de l'aérodrome pour l'association Moby Delta Cross
DEL20250206_12	Mise à disposition de terrain de l'aérodrome à l'association Electr'au Dub Festival
DEL20250206_13	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20250206_14	Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée

Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_0 du 12 février 2024) entre le 3 décembre 2024 et le 24 février 2025

Date	N°	Objet de la décision
03 déc. 24	DECRE_2024_083	Fourniture de livres non scolaires pour l'année 2025
03 déc. 24	DECRE_2024_084	Prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et ventilation des bâtiments
03 déc. 24	DECRE_2024_085	Avenant n°3 au marché de prestations de contrôles techniques périodiques

03 déc. 24	DECRE_2024_086	Refacturation aux utilisateurs de consommables, prestations informatiques et téléphonie
06 déc. 24	DECDA_2024_087	Parcours éducatifs 2024-2025 – Tarif complémentaire
06 déc. 24	DECRE_2024_088	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H029
06 déc. 24	DECRE_2024_089	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H030
06 déc. 24	DECRE_2024_090	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H031
06 déc. 24	DECRE_2024_091	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H032
06 déc. 24	DECRE_2024_092	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H033
06 déc. 24	DECRE_2024_093	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H034
11 déc. 24	DECRE_2024_094	Conseil de développement – Désignation du Président et de ses membres
26 déc. 24	DECRE_2024_095	Avenant n°1 au marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
26 déc. 24	DECRE_2024_096	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H035
26 déc. 24	DECRE_2024_097	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H036
10 janv. 25	DECCS_2025_001	Modification de la régie d'avances Animation Jeunesse
10 janv. 25	DECCS_2025_002	Modification de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse Cugand
13 janv. 25	DECCS_2025_003	Tarifs Animation Jeunesse
21 janv. 25	DECRE_2025_004	Droits à Indemnisation des dommages – Dégradations Bien immobilier - Rue du Docteur Fayau – Montaigu-Vendée
07 févr. 25	DECRE_2025_005	Avenant n°1 au marché de réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
07 févr. 25	DECRE_2025_006	Fourniture et installation de mobiliers pour l'hôtel d'agglomération – Lot n°01 : fauteuils, sièges et chaises de la salle du Conseil
13 févr. 25	DECRE_2025_007	Budget Assainissement – Mise en place d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique

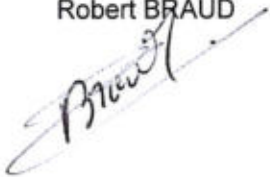
Arrêtés du Président pris entre le 3 décembre 2024 et le 24 février 2025

Date	N°	Objet de l'arrêté
11 déc. 24	ARRRE_2024_043	Délégation de signature à Guénaëlle COUTAND – Responsable du service développement des ressources humaines
11 déc. 24	ARRRE_2024_044	Délégation de signature à Isabelle GRELLIER – Responsable du service gestion comptable
11 déc. 24	ARRRE_2024_045	Délégation de signature à Christelle FLEURY – Directrice de l'urbanisme et de l'habitat
12 déc. 24	ARRAE_2024_046	Prescription de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
31 déc. 24	ARRRE_2024_047	Délégation de signature à Olivier BLAIN - Responsable Maintenance et travaux des bâtiments
31 déc. 24	ARRRE_2024_048	Délégation de signature à Victoria THOMAS – Directrice générale adjoint en charge du Pôle Développement et Attractivité
10 janv. 25	ARRCS_2025_001	Nomination des mandataires de la régie de recettes Animation Jeunesse
13 janv. 25	ARRCS_2025_002	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la régie d'avances Animation Jeunesse
13 janv. 25	ARRCS_2025_003	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse – Saint-Hilaire-de-Loulay
13 janv. 25	ARRCS_2025_004	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse – Boufféré
13 janv. 25	ARRCS_2025_005	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse – Cugand/Bernardière
13 janv. 25	ARRAE_2025_006	Mise à jour n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
07 févr. 25	ARRCS_2025_007	Nomination d'un régisseur et son mandataire suppléant régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage

12 févr. 25	ARRRE_2025_008	Délégation de signature à Jonathan FOUCHER – Responsable du service support utilisateur
12 févr. 25	ARRDA_2025_009	Nomination des mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Secrétaire de séance
Robert BRAUD



Le Président
Antoine CHEREAU

